

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2012

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Adstock convoquée par le directeur général/secrétaire-trésorier et tenue le mardi, 4 septembre 2012 à 19h30 en la salle du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le maire René Gosselin, Madame la conseillère Martine Poulin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Lors de l'ouverture, je note l'absence du conseiller Denis Marc Gagnon. Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux 4 personnes présentes à cette séance.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Financement des règlements d'emprunt numéros 64-06, 62-06 et 74-07 : acceptation de l'offre;
2. Règlements d'emprunt numéros 64-06, 62-06 et 74-07 : conditions de l'emprunt;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance.

12-09-184

FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 64-06, 62-06 ET 74-07 : ACCEPTATION DE L'OFFRE

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

QUE la Municipalité d'Adstock accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford pour son emprunt du 11 septembre 2012 au montant de 1 430 100 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros 64-06, 62-06 et 74-07, au pair, échéant en série 5 ans comme suit :

88 700 \$	2.67 %	11 septembre 2013
91 600 \$	2.67 %	11 septembre 2014
94 500 \$	2.67 %	11 septembre 2015
97 500 \$	2.67 %	11 septembre 2016
1 057 800 \$	2.67 %	11 septembre 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-09-185

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 64-06, 62-06 ET 74-07 : CONDITIONS DE L'EMPRUNT

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Adstock souhaite emprunter, par billet, un montant total de 1 430 100 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
64-06	1 188 000 \$
62-06	112 100 \$
74-07	130 000 \$

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 1 430 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 64-06, 62-06 et 74-07 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 11 septembre 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2013.	88 700 \$
2014.	91 600 \$
2015.	94 500 \$
2016.	97 500 \$
2017.	100 700 \$ (à payer en 2017)
2017.	957 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 11 septembre 2012) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années 2018 et suivantes au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 64-06 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

12-09-186

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu de lever la séance à 19h40.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier,

René Gosselin

Jean-Rock Turgeon